



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques
Service Contentieux

Tél. 04 94 36 81 72
Fax. 04 94 36 82 18

DECISION MUNICIPALE N° 2023/104/A.J.

Visa de M. Christophe LOGEAIS,
Directeur des Affaires Juridiques

Affaire suivie par Mme Marion GUILLEMANT,
Conseiller juridique
04.94.36.34.06
mquillemant@mairie-toulon.fr

DECISION

PRISE PAR MONSIEUR LE MAIRE DE TOULON, ANCIEN MINISTRE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET Propos injurieux et racistes d'un administré envers un fonctionnaire - Dépôt de plainte

La Ville de TOULON, représentée par Madame Josée MASSI, Maire de TOULON, soussignée, décide en application de la délibération du 3 mai 2023, enregistrée sous le n°2023/259S, prise conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et de l'arrêté 23/AR/55 en date du 3 mai 2023, d'habiliter Monsieur Emmanuel FILLE, Adjoint au Directeur des Affaires Culturelles en charge de la lecture publique – service Médiathèques réseau et patrimoine, à déposer plainte au nom de la Commune pour les faits suivants :

- Propos injurieux et racistes d'un administré (M. PLACIDILLI David) envers un fonctionnaire du service des bibliothèques (Mme MEKMOUCHE Nora, cheffe du service Médiathèques de proximité) suite à un incident au sein de la médiathèque Sainte-Musse et à un rappel du règlement intérieur ;

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 12 JUIL. 2023

Pour le Maire de Toulon
L'Adjoint délégué
Robert CAVANNA



TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE 13 JUIL. 2023

PUBLIE LE 13 JUIL. 2023



Acte à classer

2023104AJ

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-07-13T14-22-49.00 (MI246395943)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230712-2023104AJ-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : DECISION 2023/104/A.J. 12/07/2023 / Dépôt de plainte

Date de décision : 12/07/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communesIdentifiant unique de l'acte antérieur
:Acte : [DAF SC DECI 2023 104 AJ.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 13/07/23 à 14:22

Par [DUPONT ID Stéphanie](#)

Transmis

Date 13/07/23 à 14:22

Par [DUPONT ID Stéphanie](#)

Accusé de réception

Date 13/07/23 à 14:30